

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- ☐ Coloured covers / Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged / Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing / Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- ☐ Only edition available / Seule édition disponible
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- ☐ Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- ☐ Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modifications dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages / Pages de couleur
- ☐ Pages damaged / Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☒ Pages detached / Pages détachées
- ☒ Showthrough / Transparence
- ☐ Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- ☐ Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposent ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleur image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☐	☐

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

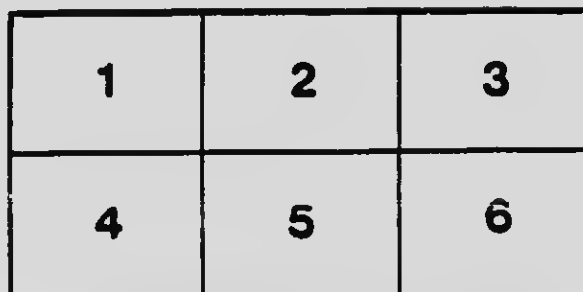
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contains the symbol $\longrightarrow$ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

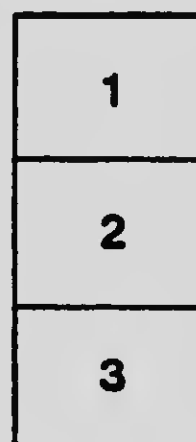
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

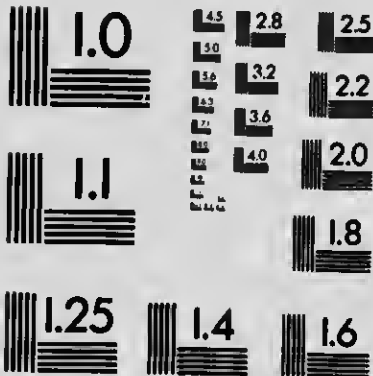
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole $\longrightarrow$ signifie "À SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

3

10

Le Libéralisme et l'Empire

2

SIMPLE HISTOIRE DES ORIGINES ET DU DÉ-
VELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT
CONSTITUTIONNEL AU CANADA.

DISCOURS DE

① M. N. W. ROWELL, C.R., M.L.A.

Leader de l'Opposition de l'Ontario

A un Banquet offert par le "Montreal Reform
Club" le 11 novembre 1912

5

PUBLICATION No. 2

PUBLIÉ PAR

Le Bureau central d'information du parti
libéral canadien

OTTAWA, CANADA.

Le Libéralisme et l'Empire

**Discours de M. N. W. Rowell, C.R., M.L.A. Leader de l'Opposition
de l'Ontario à un banquet offert par le "Montreal
Reform Club" le 11 novembre 1912.**

Au banquet que lui a offert le lundi, 11 novembre dernier, le "Montreal Reform Club", M. Newton W. Rowell, C. R., de Toronto, leader de l'opposition de l'Ontario, présenté par M. Léon Garneau, président du Club, a prononcé le discours que voici sur le Libéralisme et l'Empire:

Monsieur le Président, Messieurs,—

Ce m'est, je vous prie de le croire, un bien vif plaisir, que de venir dans la Ville de Montréal et de jouir de l'hospitalité si courtoise de ce Club. J'étais à la démonstration inoubliable que les libéraux de Montréal ont faite en mai dernier à notre valeureux chef dans la politique fédérale, Sir Wilfrid Laurier, et ma mémoire en avait gardé un si doux souvenir que je m'étais promis de saisir la première occasion qui me serait offerte de revenir au milieu de vous, aussi ai-je été heureux de pouvoir accepter votre aimable invitation.

Vous savez qu'il y a des instants où l'on se sent isolé, même alors qu'on est libéral, des instants où l'on se croit entouré d'ennemis; mais toutes ces impressions ont disparu devant la chaleur de votre accueil et la cordialité de l'amitié dont je me vois l'objet ce soir.

Je me propose de vous entretenir aujourd'hui d'une question qui doit intéresser au plus haut point tous les Canadiens: la question du libéralisme et de l'Empire.

Le Libéralisme et l'Empire.

Dans toute discussion sur les relations du Canada avec la Grande-Bretagne et les autres parties de l'Empire, trois questions se dressent prééminentes dans l'esprit public: Nos rapports politiques, nos relations commerciales et la défense de l'Empire.

Je suis heureux que nous ayons parmi nous, ce soir, un descendant de Papineau, un homme qui, dans les premiers jours de l'histoire de notre

pays, a lutté pour assurer au peuple de cette province ce que William Lyon MacKenzie s'efforçait en même temps d'obtenir pour le peuple du Haut-Canada: le droit de se gouverner lui-même, et si les moyens dont l'un et l'autre se sont servis peuvent nous sembler répréhensibles, nous devons reconnaître qu'ils luttèrent contre de graves abus et qu'ils s'efforçaient de faire disparaître un état de choses d'une injustice criante envers la majorité du peuple des deux provinces.

La rébellion de 1837 et le rapport extrêmement habile que fit Lord Durham de l'état politique du Canada après cet événement, me fournissent un point de départ approprié pour cette discussion. Permettez-moi de vous relater les faits et gestes des deux partis politiques de ce pays à partir de la rébellion de 1837 jusqu'à l'année 1911, sur les trois questions que je viens de mentionner.

Rapports Politiques.

Les quatre événements principaux dans le développement de nos rapports politiques au cours de cette période sont les suivants:

(1) la lutte pour un gouvernement responsable et la conquête de ce privilège; (2) l'établissement de la Confédération canadienne, qui comprend l'achat des territoires du Nord-Ouest; (3) l'évolution du Canada, du Statut de colonie de Grande-Bretagne qu'il occupait, à celui de nation autonome de l'Empire; (4) la création d'une organisation réellement impériale sous le nom de Conférence impériale.

Gouvernement Responsable.

Avant la loi de l'Union de 1841, les provinces du bas et du haut Canada étaient administrées par des gouverneurs, envoyés de Grande-Bretagne; ceux-ci agissaient d'après instructions de l'Office colonial et sur les avis de conseillers au Canada, conseillers qu'ils se choisissaient eux-mêmes. Les assemblées législatives, élues par le peuple, étaient impuissantes à contrôler les actes des Gouverneurs. Ce fut cet état de choses qui provoqua la rébellion, et c'est contre cet état de choses que Lord Durham se déclara d'une manière si nette dans son rapport.

La loi de l'Union avait pour but de corriger la situation et de donner le contrôle à l'assemblée législative, mais cette loi ne pouvait être que lettre morte sans la coopération sympathique du gouverneur et ce ne fut qu'en 1847, lorsque Lord Elgin devint gouverneur, que le peuple du Canada obtint un gouvernement réellement responsable.

Le parti libéral, que l'on appelait alors le parti de la réforme, prétendait, avant et après la rébellion, que le gouverneur devait appeler à son conseil les hommes qui jouissaient de la confiance de la majorité de l'assemblée, et agir d'après leurs recommandations, tout comme le gouverneur-

général agit d'après les recommandations de tous ceux qu'il a appelés à son conseil parce qu'ils jouissent de la confiance de la majorité du Parlement. Les libéraux demandaient que les conseillers fussent responsables envers l'Assemblée, qu'ils fussent élus par le peuple, et qu'ils se retirassent dès qu'ils n'auraient plus la confiance et l'appui de la majorité de l'Assemblée. En somme, ce qu'ils demandaient était ce que l'on appelait alors populairement le gouvernement responsable. Il n'est personne aujourd'hui qui s'opposerait à cette façon de voir, mais il n'en était pas ainsi il y a soixante-dix ans. Ceux qui la combattaient la considéraient comme absolument et radicalement contraire aux vrais principes du gouvernement colonial, et propre, en même temps, à rompre le lien qui unissait le Canada à la mère-patrie.

D'autre part, le parti conservateur, que l'on appelait alors le parti tory, prétendait, avant et après la rébellion, que le gouverneur était envoyé pour gouverner, que c'était son devoir d'appeler à son conseil les hommes de la colonie qu'il jugeait les plus propres à le conseiller et qu'il devait gouverner avec leur aide et leur avis, ne consultant l'Assemblée que dans la mesure où il le jugeait à propos.

Pendant des années la lutte fut ardente sur cette question. Baldwin et Lafontaine conduisaient les forces libérales.

Les conservateurs accusaient les libéraux de déloyauté, ils affirmaient que ce gouvernement responsable que l'on demandait équivaudrait au républicanisme et conduirait fatalement à l'annexion aux États-Unis. Il nous est difficile de nous faire une juste idée de la violence de la controverse à laquelle se livrèrent les deux partis sur cette question. Pour soutenir leur cause, les tories allèrent jusqu'à recruter des Indiens, et les chefs d'une tribu d'Iroquois lancèrent une proclamation dans laquelle il était dit: "La question réelle est de savoir si ce pays doit rester sous la protection et le gouvernement de la Reine ou devenir un des États de l'Union américaine". N'avons-nous pas entendu, en des temps plus récents, des affirmations qui se targuaient d'être aussi vraies et étaient tout aussi fausses?

Les libéraux étaient convaincus que le peuple de ce pays ne pouvait acquérir la paix et la prospérité qu'en prenant lui-même la direction de ses propres affaires domestiques. Loin de croire que ce changement affaiblirait les liens qui rattachaient le Canada à la mère-patrie, ils affirmaient qu'il n'y avait pas de moyen plus efficace pour maintenir toujours vive la loyauté envers la couronne et le trône que d'assurer le bonheur et la prospérité du peuple.

Pour mieux comprendre le caractère réel de la lutte dans laquelle les libéraux s'engagèrent et de l'importance de la victoire qu'ils remportèrent, il faut nous rappeler l'attitude, non seulement du parti conservateur au Canada, mais du parti conservateur de la Grande-Bretagne et d'un grand

nombre de chefs du parti libéral de ce pays. Le parti conservateur de la Grande-Bretagne s'accrochait à l'idée du gouvernement par Downing Street avec le même acharnement que les conservateurs de notre pays. En 1844, pendant le cours de ce Grand Débat, comme on l'appelait au Canada, Lord Stanley, le secrétaire colonial du Gouvernement de la Grande-Bretagne, gouvernement alors conservateur, disait: "Mettez le gouverneur du Canada dans la dépendance absolue de son conseil, immédiatement ce conseil fera du Canada une colonie indépendante et républicaine. Il est contraire au principe monarchique de vouloir que le Gouverneur soit responsable nominalelement, tout en étant dépourvu de tout pouvoir et de toute autorité et laissé sans plus de puissance que le souverain de ce pays. C'est entièrement contraire à l'indépendance coloniale; c'est ne tenir aucun compte de la distinction qui doit subsister entre un pays indépendant et un pays soumis à la domination de la mère-patrie". Apparemment, Lord Stanley continuait à partager les Canadiens en deux groupes, celui des rebelles et celui des honnêtes gens; il jugeait la controverse au sujet du gouvernement responsable comme une lutte entre ces deux groupes. En terminant son discours il traitait Baldwin et Lafontaine de démagogues sans principes et de conseillers dangereux. Lord John Russell était alors leader de l'Opposition libérale et il semble qu'il partageât, au moins sous certains rapports, les opinions de Lord Stanley sur les principes applicables au gouvernement colonial. Mais il y avait dans le parti libéral de la Grande-Bretagne, des députés qui jugeaient d'après un point de vue entièrement opposé. Ils prétendaient que le peuple du Canada avait le droit de se gouverner lui-même. Ils étaient d'avis, il est vrai, avec Lord Stanley et Lord Russell, que l'établissement d'un gouvernement responsable pouvait amener la rupture du lien qui attachait le Canada à la Grande-Bretagne, mais, fermement convaincus que le peuple du Canada avait le droit de se gouverner lui-même, quoi qu'il arrive, ils étaient prêts à supporter la rupture de ce lien. Le seul parti qui crût que le gouvernement responsable était indispensable au progrès et à la prospérité du Canada, et que l'obtention de ce droit d'autonomie, loin d'affaiblir notre loyauté envers la couronne et la mère-patrie, l'affermirait, était le parti libéral du Canada.

Heureusement pour le Canada, heureusement pour la Grande-Bretagne et l'Empire, Lord Elgin fut nommé gouverneur général en 1847. Gendre de Lord Durham, il partageait toutes ses convictions, c'est-à-dire il croyait que le peuple canadien avait droit à un gouvernement responsable et que ce mode de gouvernement n'était nullement incompatible avec le maintien du lien impérial. Ainsi donc, sous Lord Elgin comme gouverneur général et sous ses conseillers en chef, Baldwin et Lafontaine, le gouvernement responsable avec toutes ses prérogatives, fut accordé au Canada. Comparez maintenant les jugements portés sur Baldwin par les tories canadiens et les tories anglais, au jugement de Lord Elgin après que celui-ci se fut rendu compte de la situation du Canada. "Baldwin est un être déloyal,

un démagogue sans principes" disaient les premiers, tandis que Lord Elgin déclara: "Baldwin vaut trois régiments pour assurer le maintien des relations avec la Grande-Bretagne.

La politique conservatrice nous a valu le "family compact", la rébellion de 1837, et la lutte longue et acharnée qui retarda le progrès et le développement du Canada et divisa son peuple en deux camps hostiles. La politique libérale nous valut pour le Canada—et éventuellement non seulement pour le Canada, mais aussi pour les autres colonies de l'Empire—le droit de conduire nos propres affaires, et avec ce droit, la paix et la prospérité du pays, une affection plus vive pour la Grande-Bretagne et un désir plus vif de maintenir les relations avec elle. Le professeur Leacock déclare que le gouvernement responsable pour lequel Robert Baldwin et ses collègues ont lutté, et qu'ils ont réussi à obtenir, forme, aujourd'hui la pierre angulaire de notre système impérial. Sir Herbert Samuel, parlant en septembre dernier devant l'association britannique des progrès de la science, disait ce qui suit: "Nous devons au peuple britannique deux grandes découvertes dans la sphère gouvernementale, découvertes qui ont façonné le monde moderne. La première est le principe de la représentation, le seul qui pût permettre à l'ordre de se réconcilier à la liberté, l'autre est le gouvernement autonome des colonies qui a permis à l'autonomie de marcher de pair avec l'unité." Cette grande découverte du gouvernement autonome des colonies qui, d'après Sir Herbert Samuel, est l'une des deux grandes contributions à la sphère du gouvernement que le peuple britannique ait apportées au monde, a été imaginée et obtenue par le parti libéral canadien. C'est le parti libéral qui a rendu possible l'Empire tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Au point de vue historique, il n'est pas sans intérêt de savoir comment les tories acceptèrent leur défaite dans cette lutte. Un des grands projets de loi du Parlement du Canada auquel Lord Elgin crut de son devoir de donner son assentiment, parce que ses conseillers responsables en avaient eu l'initiative et l'avaient fait approuver par le Parlement du Canada, est le bill d'indemnité; ce bill avait pour but de rendre justice à ceux des Canadiens de cette province qui avaient subi des pertes financières par suite de la rébellion. Les conservateurs y firent une violente opposition à la législature. Ils prétendaient que c'était récompenser des rebelles. Ils étaient d'avis que le Gouverneur général devait, de même que les gouverneurs précédents, ignorer l'avis de ses conseillers responsables, accepter celui des tories et refuser de donner son assentiment au bill. Mais Lord Elgin était trop pénétré des salutaires principes constitutionnels pour agir de cette façon. Il signa le bill. La rage de nos amis conservateurs, dans cette bonne Ville de Montréal, se traduisit par des violences envers le gouverneur général et par l'incendie des édifices du Parlement; mais bientôt leur colère

tomba, et ils montrèrent tout autant d'ardeur et de fermeté à défendre le principe de gouvernement autonome qu'ils en avaient montré jusque-là à le combattre.

La Confédération Canadienne.

Je n'essaierai pas de chercher quelle part d'éloges revient à chacun des divers hommes d'État des deux partis politiques de ce pays qui ont recommandé et réalisé ce grand changement constitutionnel. Il ne sera pas sans intérêt cependant de rappeler quelques-uns des faits les plus significatifs qui ont précédé l'union de toutes les provinces du Canada.

Je crois que la première résolution introduite dans l'ancien Parlement du Canada en faveur de l'union des deux Canadas, l'a été par un illustre fils de la province de Québec, le grand libéral Sir Antoine A. Dorion, en 1856, et, en l'année 1858, l'administration libérale Brown-Dorion fut formée pour régler la question constitutionnelle, soit par une fédération des deux provinces, soit par une représentation proportionnelle.

Ce gouvernement, comme vous le savez, fut renversé avant qu'il eût pu se mettre à la tâche. Dans cette même session de la législature, M. A. T. Galt proposa certaines résolutions à l'effet d'établir une union fédérale de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord, et à la défaite du gouvernement Brown-Dorion, M. Galt entra dans l'administration de Sir Georges-Etienne Cartier qui s'était engagé à travailler à l'oeuvre de l'union fédérale. Ils s'efforcèrent de remplir leurs promesses, mais ils échouèrent dans leurs efforts, n'ayant pu s'assurer l'acquiescement des Provinces maritimes.

En 1859 les libéraux de la Province de Québec, réunis à Montréal, se déclarèrent en faveur d'une union fédérale des Canadas. Une convention semblable des réformistes du haut Canada fut tenue à Toronto. Cette convention se déclara en faveur de la formation d'au moins deux gouvernements locaux, qui seraient chargés du contrôle de toutes les matières de nature locale ou sectionnelle et seraient investis d'une même autorité sur les matières d'intérêt commun aux deux sections de la province.

Les difficultés d'opérer sous la Constitution existante firent comprendre qu'un changement était inévitable. En 1864, les partis étaient presque également divisés dans la Chambre et il était à peu près impossible à l'un ou à l'autre de former un gouvernement stable.

Georges Brown proposa la nomination d'un Comité qui serait chargé d'étudier la question constitutionnelle et d'indiquer une solution. Un comité fut nommé, composé des représentants des deux partis politiques. Ce comité, par l'entremise de Georges Brown qui en était le président, se déclara en faveur du règlement de la question constitutionnelle recomman-

dant un système fédéral appliqué soit au Canada, soit à la totalité des provinces de l'Amérique britannique du Nord.

Sir John MacDonald vota contre ce rapport. Ce même jour le gouvernement conservateur fut renversé. Sir John Brown offrit alors son appui au gouvernement si celui-ci voulait se charger de régler la question constitutionnelle. Sir John MacDonald non seulement invita Brown à entrer au Ministère mais il insista pour qu'il y entrât. Or Brown était tout prêt à appuyer le gouvernement, mais il ne désirait pas devenir l'un de ses membres. Le Gouverneur général le pressa fortement d'accepter l'offre qui lui était faite et au cours de ces négociations écrivit à M. Brown: "Je crois que de votre consentement ou de votre refus à entrer dans le Cabinet dépend largement le succès ou l'échec des négociations qui se poursuivent depuis quelques jours en vue de former un gouvernement solide sur une base solide. Ceux qui jusqu'ici se sont opposés à votre point de vue ont consenti, de bonne foi, à s'allier à vous dans le but de sortir la province de ce qui paraît être une situation très dangereuse. Ils vous ont offert, en toute franchise, d'étudier et d'essayer de régler, sur des principes acceptables à tous, la grande question constitutionnelle que vous avez faite vôtre par votre énergie et votre habileté... Je puis, je crois, sans inconvénance, vous demander de prendre ces faits en considération avant que vous preniez une décision finale sur la voie que vous vous proposez de suivre." Il en résulta que Brown accompagné de Mowat et de McDougall comme collègues, entra dans le gouvernement. Le nouveau gouvernement de coalition fut annoncé le 30 juin 1864.

La base sur laquelle ce gouvernement était formé fut exposée dans la déclaration suivante donnée à la Chambre: "Le gouvernement s'engage à présenter, à la session prochaine, une mesure qui fera disparaître les difficultés actuelles en instituant le principe fédéral au Canada, et qui renfermera des dispositions permettant l'incorporation, sous la même forme de gouvernement, des provinces maritimes et des territoires du Nord-Ouest; et le gouvernement mettra tout en oeuvre, notamment par l'envoi de délégués aux Provinces maritimes et en Angleterre, pour s'assurer l'assentiment des intérêts qui restent en dehors du contrôle de notre législation, afin que toute l'Amérique britannique du Nord puisse éventuellement, être réunie sous une seule législature, reposant sur le principe fédéral".

Pendant des années, Georges Brown avait prétendu que l'idéal qui devait être le but de nos aspirations était l'union de toutes les provinces du Canada, sans excepter les territoires du Nord-Ouest, qui appartenaient alors à la Compagnie de la Baie d'Hudson, mais il était si bien convaincu des abus intolérables qui se produisaient sous la forme de gouvernement existant alors et de l'urgence qu'il y avait à régler sans délai les difficultés constitutionnelles des provinces unies, qu'il n'était pas prêt à spécifier que l'adhésion des Provinces maritimes était indispensable à l'établissement de

la Confédération. Aussi la base sur laquelle se forma le nouveau gouvernement fut la proclamation du principe fédéral au Canada, appliqué aux provinces actuelles d'Ontario et de Québec, mais comportant les dispositions nécessaires pour permettre aux Provinces maritimes et aux territoires du Nord-Ouest de se joindre un jour à la Confédération naissante. Heureusement les Provinces maritimes firent à l'invitation du Canada une réponse plus favorable que les années précédentes, probablement meilleure que Brown lui-même ne l'espérait. Il en résulta une Confédération canadienne composée de Québec, d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, provinces auxquelles vinrent se joindre plus tard, l'Île du Prince-Édouard et la Colombie Britannique. On acheta les territoires du Nord-Ouest à la Compagnie de la Baie d'Hudson et l'on y tailla les province du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

M. Willison résume, je crois, de façon juste et exacte, les travaux de Brown et de MacDonald dans l'établissement de la Confédération lorsqu'il dit: "Le leader libéral avait établi la nécessité de la Confédération, le leader conservateur accepta la situation que son grand adversaire avait créée et Brown et MacDonald travaillèrent de concert à former l'union."

Mais le principe pour lequel Brown et ses associés libéraux avaient combattu dans la formation du nouveau gouvernement était tout aussi important que la part même qu'ils avaient prise à faire valoir l'idée de la Confédération. Sir John MacDonald croyait en une union législative, un gouvernement pour le Canada entier, et il lutta dans ce but. Georges Brown croyait en une union fédérale. Son idée était celle d'un parlement fédéral établissant son contrôle sur les matières qui se rapportent au pays entier, et celle de législatures locales réglant les affaires locales dans les diverses provinces. Georges Brown était convaincu que plus les provinces auraient de latitude pour se gouverner elles-mêmes, sous la direction d'un puissant gouvernement central traitant des matières d'intérêt national, mieux il en serait pour la paix, le progrès, la prospérité du pays entier. Le principe fédéral triompha et tout le monde admet aujourd'hui que ce fut le triomphe du principe fédéral, donnant aux provinces le droit d'administrer leurs affaires domestiques, qui a rendu possible la Confédération canadienne telle que nous l'avons aujourd'hui. De même que le triomphe des principes libéraux dans la lutte pour le gouvernement responsable fut un triomphe, non seulement pour le Canada, mais aussi pour les autres colonies de l'empire, de même le triomphe du principe fédéral, dans l'union des provinces du Canada, servit d'exemple et prépara les voies à l'union des colonies de l'Australie et du Sud-Afrique. Il constitue aujourd'hui l'un des principaux éléments de force et de stabilité de l'Empire britannique.

Achat des Territoires du Nord-Ouest.

Mais si le Canada ne s'était composé que d'une union des provinces qui existaient alors, il n'aurait été que la moitié de notre Canada d'aujourd'hui. Pour préparer l'avenir et pour compléter l'idée de la Confédération, il fallait, de toute nécessité, acheter les territoires du Nord-Ouest de la Compagnie de la Baie d'Hudson. C'est parce que nous avons le Nord-Ouest aujourd'hui, avec son immense avenir, que nous pouvons compter sur un grand développement national.

Ce fut Georges Brown, le leader libéral du Haut-Canada, qui, le premier, recommanda l'achat des territoires du Nord-Ouest. En 1851, dans son premier discours à la Chambre, il souleva la question de l'achat de ces territoires. En l'année 1852, le *Globe* discuta la question avec beaucoup de force et de clarté. En 1856, ce journal publia une série d'articles très remarquables sur le même sujet, et cette année (1856), le *Globe* et Georges Brown déclarèrent que le moment était venu d'agir. Dès lors, le *Globe* entreprit une campagne vigoureuse en faveur de l'établissement de communications avec ces territoires et de leur ouverture à la colonisation.

A la convention des réformistes tenue à Toronto en 1857, il fut décidé: "Que le pays connu sous le nom de Territoire de Baie d'Hudson ne devrait pas être plus longtemps retranché de la civilisation, que c'était le devoir de la législature et du conseil exécutif du Canada d'entamer des négociations avec le gouvernement impérial pour l'incorporation du dit territoire comme terre canadienne."

Cette politique, fortement approuvée par le *Globe*, n'eut pas l'approbation de tous les contemporains. Sachant ce que nous savons aujourd'hui sur le Nord-Ouest, il est intéressant de voir comment la proposition du *Globe* et de la Convention libérale fut reçue à cette époque. Le *Niagara Mail*, dans un commentaire sur l'attitude du *Globe* disait: "Le *Toronto Globe* essaie de lancer un programme nouveau et remarquable dont l'un des éléments principaux est l'annexion au Canada des régions glacées des territoires de la Baie d'Hudson. Dieu nous en préserve! Le Canada a déjà, de par l'univers, la réputation de pays plutôt froid, mais il est maintenant de la part du *Globe* d'essayer de justifier cette réputation". Des opinions semblables paraissent avoir prévalu en cette ville, le *Montreal Transcript* faisait remarquer que le climat était contraire à la culture du grain, que l'été était trop court, et que même les quelques endroits fertiles auraient de la difficulté à faire mûrir un chou et une petite pomme de terre.

Mais Georges Brown ne se laissa pas intimider. Il continua à insister sur cette question auprès du public. Il dit au peuple qu'un jour viendrait où le drapeau de l'Amérique britannique déploierait fièrement ses plis du Labrador à l'île de Vancouver, et de notre propre Niagara

aux rivages de la Baie d'Hudson. Dans le gouvernement de coalition de 1864, formé pour créer la Confédération. Georges Brown donna la prééminence à cette question et en 1865, quand lui et ses collègues se rendirent en Angleterre pour conférer avec le gouvernement impérial sur la question de la Confédération, ils discutèrent l'achat des territoires du Nord-Ouest et obtinrent l'assentiment du gouvernement impérial sur le transfert de ces territoires au Canada. La loi de l'Amérique britannique du Nord contenait une clause qui stipulait leur incorporation dans la Confédération canadienne.

Ce fut M. McDougall, un des membres libéraux du gouvernement de coalition formé après l'Union, qui présenta, à la Chambre des communes canadiennes, la pétition adressée au gouvernement britannique pour l'achat des droits de la Compagnie de la Baie d'Hudson sur ce territoire. En 1869, M. McDougall et Sir John Cartier se rendirent en Angleterre et complétèrent les négociations pour l'acquisition de ce territoire au grand avantage du Canada et de l'Empire en général.

Dans cette circonstance encore, c'est la politique du chef libéral et du parti libéral qui a prévalu. C'est elle qui a soulevé cette grande question et c'est à elle que nous devons l'acquisition de ces territoires.

Le Statut du Canada est Modifié.

Lorsque Sir Wilfrid Laurier se rendit en Angleterre pour assister au jubilé de la reine Victoria, il déclara dans un de ses premiers discours publics que le Canada n'était plus une colonie mais une nation. Il le dit dans les termes suivants: "L'autorité de la Reine ne repose pas sur la force militaire mais sur l'allégeance, librement donnée, d'un peuple de cinq millions d'âmes, du Pacifique à l'Atlantique, et qui se sent une nation. Le sentiment qui domine au Canada est un sentiment d'orgueil dans son autonomie locale et sa liberté législative allant de pair avec son unité impériale. Pendant toute la durée de son séjour en Grande-Bretagne, Sir Wilfrid fit partout valoir cette idée que le Canada avait atteint le statut d'une nation. Il insista de nouveau sur ce point à l'occasion de l'accueil mémorable que lui firent les citoyens de Montréal à son retour dans cette ville. Il dit qu'il avait espéré vivre assez longtemps pour voir le jour où le Canada cesserait d'être une colonie et deviendrait une nation libre dans l'Empire. Il était heureux de pouvoir dire que son souhait avait été réalisé.

Mais quelle fut l'attitude de la Presse conservatrice sur cette question? Elle accusa Sir Wilfrid d'être un séparatiste. J'ai un extrait du *Mail* commentant ce sujet que je désirerais vous lire: "Deux voies nous sont ouvertes. Nous pouvons nous éloigner du cercle britannique ou nous en approcher davantage et en augmenter l'éclat. L'attitude de Sir Wilfrid se

pas de commentaires. Souffrez que je vous dise que pendant bien des années, j'ai caressé l'espoir de ne pas fermer les paupières, de ne pas descendre dans la tombe, avant d'avoir vu le Canada élevé à l'état de nation." Par cette rodomontade et cette déclaration: "Une autre étoile de liberté se lève dans l'Ouest", nous comprenons que les idées actuelles de Sir Wilfrid sont le résultat naturel de sa campagne anti-préférentielle en Grande-Bretagne. Il fait ressortir le mot nation pour nous rendre agréable sa politique d'éloignement de l'empire britannique, mais nul ne sera la dupe de cette comédie".

D'autres journaux conservateurs et d'autres chefs du parti conservateur prirent la même attitude et se livrèrent aux mêmes critiques. Ils ne virent pas ce qu'avaient vu Sir Wilfrid et ceux qui partageaient ses opinions: qu'il ne pouvait y avoir de base permanente d'union, ni de plan permanent de coopération entre les peuples de l'Empire si l'on reconnaissait une race dominante vivant dans un pays dont seraient plus ou moins sujets les peuples établis dans les Dominions autonomes: Ils ne virent pas que le seul moyen d'assurer l'avenir de l'Empire, de le rendre fort et durable, était d'admettre franchement que les peuples des Dominions autonomes étaient sur le même pied d'égalité que le peuple de la mère-patrie. Cette affirmation de notre statut national était nécessaire au peuple canadien pour stimuler le réveil de notre esprit national et le respect de nous-mêmes. Elle était nécessaire au peuple de la Grande-Bretagne afin de lui faire comprendre qu'il ne traitait pas avec des sujets mais avec des concitoyens.

Que c'est bien là notre statut actuel, que nous sommes maintenant une nation, est un fait non seulement reconnu par les hommes d'Etat canadiens mais encore par ceux de la mère-patrie. Permettez-moi de vous citer un ou deux exemples pour vous montrer avec quelle force ce changement d'opinion s'est emparé autant de l'esprit public en Grande-Bretagne que de l'esprit public au Canada. Un des grands juristes anglais, Sir Frédéric Pollock, dit ce qui suit: "Ne vous occupez plus des Conventions, voyez les faits. Nous trouvons que les colonies autonomes sont en fait des royaumes séparés ayant le même roi que le groupe maternel, mais préférant renoncer à leur autonomie en ce qui concerne les affaires étrangères... La Chambre des Communes de Grande-Bretagne ne pourrait pas plus se hasarder à passer un projet de loi modifiant les lois du mariage en Australie ou le tarif canadien que le Parlement du Dominion ne pourrait légiférer sur les tramways de Londres. La souveraineté n'est qu'un leurre. Les Etats de l'Empire sont tous sur le même pied d'égalité, à cette exception près, que le gouvernement de l'un d'eux représente tout le reste de l'ensemble des nations et qu'on lui permet gracieusement, à ce titre, d'organiser la défense maritime et d'en payer les frais."

Je n'ai vu nulle part ce changement dans les relations, plus clairement défini que dans un article sur la Conférence impériale écrit par l'Editeur du *Round Table*. Parlant des résolutions passées à la Conférence coloniale de 1907 établissant la conférence impériale, cet écrivain s'exprime ainsi :

"Cette résolution élève le statut des Dominions au rang d'entité nationale, entièrement distincte du peuple des Iles Britanniques. Elle reconnaît que la base de l'organisation impériale est la collaboration de cinq nations, et non pas la centralisation du pouvoir dans les mains du gouvernement britannique comme Parlement impérial. Enfin elle détruit l'ancienne conception du développement impérial qui prévoyait une réunion graduelle des colonies à la mère-patrie par l'intermédiaire de représentants dans l'une des Chambres du Parlement britannique."

En 1911 parlant à un lunch offert aux premiers Ministres des Dominions d'Outre-mer par le Club constitutionnel, M. Balfour disait :

"Maintenant qu'il est bien compris que chacun de ces grands peuples doit administrer ses propres affaires, régler lui-même sa vie, acquérir sa propre expérience avec une liberté aussi absolue que s'il était une entité politique indépendante,—maintenant que cette vérité est parfaitement admise par tous les politiciens de tous les partis et de tous ces pays différents,—je ne puis m'empêcher d'entretenir l'espoir que nous édifierons, sur cette base solide, ce que l'univers n'a encore jamais vu, ce que les rêveurs politiques du passé n'ont encore jamais imaginé : une coalition de peuples libres et autonomes, se sentant d'autant plus maîtres d'eux-mêmes et de leurs destinées qu'ils font partie d'un grand tout où ils puisent l'inspiration et la force, chacun vivant sa propre vie et se trouvant d'autant plus libre qu'il se sait, au sens le plus complet du mot, une entité autonome, mais une entité qui s'intéresse à un empire plus grand, qui a les mêmes aspirations que cet empire, vers lequel elle peut se tourner aux heures de crise, de l'expérience duquel elle peut profiter, dont elle peut solliciter et recevoir de l'aide et qu'elle peut aider au besoin."

A la séance d'ouverture de la Conférence impériale de 1911, M. Asquith disait :

"L'Empire britannique offre deux faits uniques, auxquels on chercherait en vain un parallèle dans l'histoire des grandes agrégations politiques : le règne de la loi et l'exercice de l'autonomie locale sans que la loyauté envers un souverain commun en soit amoindrie. Si d'une part, la centralisation nous paraissait de plus en plus absurde, d'autre part la désagrégation nous semblait de plus en plus impossible."

"Chacun d'entre nous est maître chez soi et a l'intention de demeurer maître. C'est là le principe vital de notre politique et de celle de tous les Dominions. C'est 'l'articulus stantis' et le 'cadentis imperii'. Il n'en est pas moins vrai que nous sommes, et que nous avons

l'intention de demeurer des unités mais des unités dans une unité plus grande. Le motif original, le but principal de ces conférences périodiques est que nous prenions librement conseil les uns des autres dans les affaires qui nous sont d'intérêt commun."

Parmi les modifications les plus importantes qu'a subies notre système constitutionnel britannique, il en est qui ne sont pas nées d'un acte du Parlement ou de la Législature, mais de la demande, d'une part, de droits et de pouvoirs nouveaux et plus larges, et d'autre part de la reconnaissance de ces droits et de ces pouvoirs. Ce changement si grave, cette évolution de notre pays, du statut de colonie qu'il occupait, au statut de nation libre de l'Empire, n'a exigé pour son accomplissement aucun acte du Parlement britannique ou du Parlement canadien. Il a suffi que nous demandions ce nouveau statut et il a suffi que l'Angleterre l'acceptât et le reconnût.

Lorsque l'on écrira notre histoire constitutionnelle, je crois que de tous les grands actes de Sir Wilfrid Laurier, aucun ne paraîtra plus grand que le fait d'avoir reconnu la nécessité de changer le statut du Canada et d'obtenir ce changement non par des mesures législatives, mais par une demande émanant de nous, répétée jusqu'à ce que le peuple canadien fût convaincu de sa nécessité, et jusqu'à ce que les hommes d'État de la Grande-Bretagne fussent convaincus de sa justesse. Par cette oeuvre magistrale, Sir Wilfrid a augmenté les libertés et élevé le rang de tous les citoyens canadiens, et ce qu'il a fait pour le Canada en cette occasion, tous les Dominions autonomes en ont bénéficié. L'accueil que M. Borden et ses collègues ont reçu en juin dernier, ils le doivent à l'oeuvre que Sir Wilfrid et ses collègues ont accomplie pour le Canada.

Aujourd'hui le peuple de la mère-patrie et les peuples des autres Dominions autonomes reconnaissent en nous une des cinq nations libres composant l'Empire, avec tous les privilèges que comporte ce rang dans nos relations et nos négociations. C'est encore l'ouvrage des chefs libéraux et le triomphe de la politique libérale qui ont établi la large fondation sur laquelle reposent l'avenir et la sécurité future de l'Empire.

Le Développement d'une Organisation Impériale.

Quelques-uns de nos amis conservateurs se plaisent à rêver d'organisation impériale. Ils aiment à parler de représentation dans un corps impérial, ils voudraient que le Canada eût une voix dans les affaires impériales. Tandis qu'ils parlaient et qu'ils rêvaient, les chefs libéraux du Canada et les chefs libéraux de la Grande-Bretagne créaient une organisation réellement impériale qui devait traiter des affaires de l'Empire.

Nous avons en la Conférence impériale un corps réellement représen-

tatif, qui, jusqu'à l'heure actuelle, s'est montré capable de régler toutes les affaires importantes d'intérêt impérial. Elle est née de la résolution de la Conférence coloniale de 1907. Elle se rassemble tous les quatre ans, plus souvent lorsque cela est nécessaire. Elle possède un secrétariat permanent, ses membres sont, ex-officio : le premier Ministre du Royaume-Uni et les premiers Ministres des Dominions autonomes. Le secrétaire d'Etat des colonies est lui aussi membre ex-officio et préside en l'absence du président. Il organise ces Conférences impériales après en avoir communiqué avec les premiers Ministres du Dominion. Tous les autres Ministres nommés à cet effet par les gouvernements respectifs sont également membres de la Conférence. Il est entendu que, à moins de permission spéciale de la Conférence, chaque discussion sera conduite par deux représentants au plus, pour chaque gouvernement et que chaque gouvernement n'aura qu'un vote.

Nous ferions bien de nous remettre en mémoire quelques-uns des traits distinctifs de cette Conférence. Elle reconnaît que le statut national des Dominions en fait des pays distincts de la mère-patrie. Elle a un caractère réellement représentatif, étant composée des premiers Ministres de la mère-patrie et des Dominions autonomes; elle est responsable, en ce sens que chaque premier Ministre s'appuie sur une majorité parlementaire et qu'il a ainsi le pouvoir de poursuivre les résolutions auxquelles il donne son assentiment; elle reconnaît l'autonomie de tous les gouvernements, et aucune résolution affectant un gouvernement particulier ne peut devenir efficace si elle n'y a donné son assentiment.

Etant donné les discussions récentes sur le caractère et le personnel du Comité de la Conférence impériale, un fait intéressant à noter, c'est que, après que la Conférence de 1907 eût réglé la Constitution de la Conférence impériale, elle pourvut également, par une résolution, à la représentation coloniale sur le Comité de la défense impériale, où toutes les affaires qui affectent les colonies doivent être présentées pour considération; mais aux termes de cette résolution le Comité de défense impériale sert exclusivement de corps consultatif à toutes les colonies ou à tous les Dominions qui désireraient obtenir son avis, tandis qu'à l'heure actuelle il donne également des avis au gouvernement britannique sur les questions de défense.

Il est bon de nous faire une idée précise de la différence qui existe entre le caractère, le personnel, les fonctions de la Conférence impériale et ceux du Comité de la défense impériale. Le Comité de la défense impériale se compose du premier Ministre de la Grande-Bretagne, comme seul membre permanent, et de toutes les autres notabilités qu'il peut inviter à siéger. Le *Times* de Londres faisait récemment remarquer: "Que ce Comité se compose normalement des secrétaires préposés aux affaires

étrangères, aux colonies, à la guerre et aux possessions de l'Inde, le Chancelier de l'Échiquier, le premier Lord de l'Amirauté, les secrétaires permanents et les autres fonctionnaires importants de ces ministères et un ou deux autres, tels que Lord Halden et Lord Kitchener, spécialement nommés par le premier Ministre avec l'approbation du Roi." Les fonctions du Comité, décrites dans le mémoire transmis à la Conférence coloniale de 1907, sont les suivantes :

(a) Faciliter la discussion et l'accord sur ces matières de la défense impériale qui dépendent de plusieurs ministères et qui, si elles devaient être réglées autrement, pourraient exiger une longue et indécise correspondance.

(b) Conseiller, dans le cas des questions qui se rapportent à la défense locale ou générale et qui peuvent être référées au Comité par le secrétaire d'Etat à la requête des colonies autonomes.

(c) Mettre les experts militaires et navals en contact direct avec les Ministres qui peuvent les questionner en toute liberté, supprimant ainsi les malentendus qui peuvent résulter des minutes et mémoires. Le Comité est un corps purement consultatif qui n'a pas de pouvoir exécutif ni de fonctions administratives. Les questions sont référées au Comité par le premier Ministre ou par le chef d'un Ministère d'Etat. Lorsque des renseignements spéciaux sont requis, le premier Ministre peut faire comparaître la personne qui est en possession de ces renseignements.

Quand on discute une question coloniale le secrétaire d'Etat pour les colonies ou un autre représentant du bureau colonial est présent.

Vous voyez par la constitution et le caractère du Comité de la défense impériale que ce Comité n'est pas représentatif et qu'il n'est responsable envers personne, sauf envers le premier Ministre britannique et le cabinet britannique, pour lequel il agit en qualité de conseiller. Et si la représentation sur ce Comité est utile, nous ne devons pas commettre l'erreur de placer ce Comité au-dessus d'un corps réellement représentatif et responsable; telle la Conférence impériale, cette organisation qui, jusqu'ici, a rendu de si merveilleux services dans toutes les parties de l'Empire et qui, continuant à se développer dans l'avenir comme elle l'a fait dans le passé, satisfera aux exigences de nos relations intra-impériales à mesure qu'elles se produiront, et pourra à la longue être l'organe réel d'un gouvernement auprès de l'Empire tout entier.

Mais dans la création de cette organisation impériale absolument sûre et efficace, la part de Sir Wilfrid ne se borne pas aux recommandations qu'il a faites quant à la forme et à l'œuvre de la Conférence impériale. Il a fait œuvre utile également pour le Canada et l'Empire en aidant à repousser des propositions d'organisation impériale qui auraient grande-

ment nui au libre exercice de notre autonomie. En agissant ainsi, il lut-tait, non seulement pour le Canada, mais pour l'Empire tout entier, car s'il est une chose dont nous, hommes de race britannique, avons hérité des hommes des vieux pays, c'est la croyance en nous-mêmes, en notre propre gouvernement et au droit que nous avons de nous gouverner. Nous croy-ons également que l'on ne peut établir un empire d'hommes libres britan-niques dans l'univers, si l'on ne donne aux hommes qui peuplent les Dominions d'outre-mer le même rang qu'à ceux qui vivent dans notre commune mère-patrie.

Relations Commerciales avec l'Empire.

Quatre faits principaux se dégagent dans le développement de nos relations commerciales avec la Grande-Bretagne: Le rejet en 1846 de la préférence dont le Canada jouissait sur les marchés britanniques; (2) l'imposition d'un tarif protecteur contre la Grande-Bretagne, d'abord en 1859 puis en 1879, et dans les années suivantes; (3) l'octroi de la préfé-rence à la Grande-Bretagne en 1897 et l'augmentation de cette préférence par la suite; (4) la création d'une Commission impériale de commerce. Laissez-moi vous rappeler les agissements des deux partis sur cette ques-tion de commerce. Dès 1840, il semble que les leaders conservateurs, en Grande-Bretagne et au Canada, croyaient comme article de foi que le lien impérial ne pouvait être maintenu qu'autant que la Grande-Bretagne et le Canada seraient attachés l'un à l'autre par une préférence commer-ciale. D'une part les libéraux prétendaient ceci: Donnez au Canada un gouvernement entièrement responsable et laissez agir la Grande-Bre-tagne et le Canada suivant leurs intérêts réciproques dans les affaires commerciales; ce sera le moyen le plus efficace de maintenir les liens de loyauté et d'affection qui relient le Canada à la mère-patrie.

Lord Stanley, qui a lutté contre le projet d'accorder au Canada un gouvernement responsable dans la crainte de rompre le lien impérial, di-sait à la Chambre des Communes en 1842:—

"Le principe de l'Union sera raffermi par des relations strictement commerciales apportant des avantages communs, c'est ce principe qui maintiendra l'union des colonies. Si nous privons les colonies de ces bénéfices mutuels dans les relations commerciales, nous diminuons la force qui résulte de l'union."

L'opinion conservatrice, ainsi exprimée, offre une telle ressemblance avec celle que nous avons tant entendu proclamer dans ces dernières an-nées que je suis sûr qu'il vous sera agréable de l'entendre.

Lors du rappel de la loi du grain en 1846 par le gouvernement Peel soutenu par les libéraux, la préférence disparut.

Parlant de cette question à la Chambre des Lords, Lord Stanley disait: "Retranchez ce principe de protection, et vous détruisez la base même sur laquelle repose votre système colonial."

Cette opinion était également celle du parti tory au Canada, aussi le Parlement canadien passa-t-il en 1846 une résolution de remerciements que le Gouverneur général transmit au secrétaire colonial. Voici un extrait de cette résolution: "Si, après l'abaissement du tarif protecteur sur leurs produits réguliers, les habitants du Canada constatent qu'ils ne peuvent plus soutenir la concurrence de leurs voisins des États-Unis sur le seul marché qui leur est ouvert, il est fort à craindre qu'ils ne se mettent tout naturellement et nécessairement à se demander si le fait d'appartenir à l'Empire britannique sera pour eux dans l'avenir un avantage aussi grand que dans le passé."

M. Gladstone, alors secrétaire colonial, répondit d'une façon fort heureuse à cette résolution, du Parlement canadien: "Le gouvernement de Sa Majesté serait vivement peiné, dit-il, s'il lui fallait partager cette impression que le lien qui rattache ce pays au Canada ne tire sa solidité que de l'échange de préférences commerciales. Ce pourrait être une relation comportant l'échange de fardeaux plutôt que d'avantages. Le Gouvernement de Sa Majesté supposait que les relations étaient fondées sur de plus fermes bases: sur la ressemblance au point de vue de l'origine, des lois et des coutumes, sur ce qui lie ensemble les hommes et les groupements d'hommes, ainsi que sur la communauté des intérêts matériels, mais il semblait au Gouvernement de Sa Majesté que ces intérêts seraient avantagés par la liberté commerciale. Sûrement les Canadiens ne peuvent désirer que le peuple anglais soit perpétuellement taxé pour que leurs produits trouvent un débouché en Grande-Bretagne."

Je crois que les libéraux canadiens, ceux de 1812 aussi bien que ceux de 1846, accepteraient cette déclaration de M. Gladstone comme un clair exposé de la véritable base sur laquelle reposent les relations qui unissent le Canada à la Grande-Bretagne.

Pour compléter cette histoire, je devrais, je crois, vous lire le commentaire du "Toronto Globe" (alors édité par George Brown) sur cet échantillon du loyalisme conservateur: "Les commentaires de ces journaux nous fournissent un admirable exemple de l'égoïsme tory. Donnez-leur tout ce qu'ils désirent et ils suent la loyauté par tous les pores. Ils chanteront des hymnes jusqu'à en être malades et boiront des coupes jusqu'à en perdre la raison, en l'honneur des sages et bienveillants gouverneurs qui leur ont donné toutes les fonctions et tous les émoluments. Mais que leurs intérêts réels ou imaginaires soient affectés, voyez avec quelle rapidité leur loyauté s'évanouit. Ils parlaient déjà de se séparer de la mère-patrie si celle-ci ne voulait continuer à les nourrir de la ma-

nière qu'eux-mêmes lui prescrivait. La loyauté tory s'évalue en louis, en shillings et en pence. Retranchez les avantages pécuniaires, elle s'effondre complètement. Réellement, c'est une chose étrange que cette loyauté Tory. Vous pourriez fouler aux pieds tous les privilèges, vous opposer au passage de toutes les bonnes lois, promulguer une législation qui sacrifie entièrement les intérêts de la majorité en faveur de quelques privilégiés, et vous ne troubleriez en rien la loyauté du Tory. Il se plaît particulièrement à manifester cette loyauté en maintenant les choses dans le statu quo, mais dès que le gouvernement se hasarde à légiférer sur une base large, juste et compréhensible, la loyauté du Tory disparaît." Peut-on s'étonner que des hommes qui aimaient tendrement leur pays et que l'on accusait constamment d'être déloyaux, se servissent d'un langage si vigoureux. Sans doute, nous ne parlerions plus ainsi aujourd'hui.

Un fait sur lequel je désire attirer votre attention, c'est que, lorsque cette question de commerce se dressa entre le Canada et la Grande-Bretagne, les libéraux disaient simplement: "Que la mère-patrie agisse en vue de ses propres intérêts et nous ferons ce que nous jugerons être le mieux pour nous. Les mesures qu'elle prendra n'affecteront nullement notre loyauté." Tout autre était l'attitude des conservateurs: "Si vous ne continuez pas à nous nourrir par la préférence, nos relations peuvent ne pas être aussi avantageuses que nous le pensions." Quelques-uns des principaux leaders du parti conservateur de la ville de Montréal donnèrent à cette opinion une forme tangible en publiant le fameux "Manifeste de l'annexion" de 1848-1849.

Lord Elgin était un homme très sage. Il vit que tous ces cris d'annexion avaient leur cause dans les conditions économiques. Il crut voir un moyen de faire disparaître la pression et de soulager ceux qui souffraient. Il se rendit aux Etats-Unis et négocia le traité de réciprocité. Le désir d'annexion s'éteignit, et les conservateurs qui entretenaient des idées à cet effet devinrent tout aussi loyaux que leurs voisins.

Tarif Protecteur contre la Grande-Bretagne.

L'événement qu'il nous faut maintenant relater est la promulgation du tarif contre la Grande-Bretagne en 1859. Les commerçants britanniques protestèrent contre l'imposition de ce tarif. Ils regardaient encore le Canada comme une colonie et considéraient que l'un de ses buts principaux devait être de fournir des débouchés aux marchandises britanniques; aussi lorsqu'une loi fut passée par le Parlement canadien élevant le tarif sur les marchandises venant de Grande-Bretagne, les marchands de ce pays en furent naturellement vivement contrariés.

La réponse que leur fit le gouvernement conservateur canadien est fort intéressante à deux points de vue. En premier lieu elle nous montre que les leaders du parti conservateur avaient accepté, dans son entier, le principe du gouvernement responsable et le droit pour le Canada d'administrer ses propres affaires; privilèges contre lesquels ils avaient si vivement combattu autrefois; elle est remarquable également par la détermination bien arrêtée qu'elle dénote, d'affirmer le droit du Canada à taxer les marchandises britanniques, droit qui a été soutenu à maintes reprises et toujours exercé depuis par les leaders du parti conservateur.

"Notre autonomie ne serait plus qu'un vain mot si les opinions du gouvernement impérial devaient être préférées à celles du peuple canadien. C'est pourquoi le gouvernement actuel croit de son devoir d'affirmer hautement que la législature canadienne a le droit de répartir, au meilleur de son jugement, les taxes de la population, même si malheureusement ses mesures devraient encourir la désapprobation des Ministres impériaux. Sa Majesté ne peut désapprouver ces lois à moins que ses conseillers ne soient prêts à se charger de l'administration de la colonie sans tenir compte de l'opinion de ses habitants."

La Préférence Impériale de 1897.

Vous connaissez l'attitude des deux partis sur cette question de haute importance. Les Conservateurs s'en tenaient à la politique suivante: "Nous ne donnerons de préférence à la Grande-Bretagne sur nos marchés que si elle nous donne une préférence correspondante sur ses propres marchés." D'autre part, les Libéraux disaient ceci: "En revisant notre tarif et en réduisant nos droits, nous devrions accorder plus d'avantages aux marchandises importées de la Grande-Bretagne qu'à celles venant des autres pays; en un mot, nous devrions donner à la Grande-Bretagne une préférence sur nos marchés par rapport aux autres pays." La préférence britannique—d'abord de 12 1-2, puis de 25, 36 et finalement de 33 et 1-3 p. c.—a puissamment contribué au développement du commerce entre le Canada et la Grande-Bretagne, et l'exemple superbe du Canada vient d'être suivi par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud. Dans ce cas, comme dans le passé, les libéraux ont manifesté leur loyauté par une mesure pratique, utile pour le Canada et utile pour la Grande-Bretagne. Elle fut utile au Canada non seulement parce qu'elle a réduit les taxes imposées à nos propres consommateurs, mais aussi parce qu'elle nous a permis d'obtenir la dénonciation des traités de commerce belge et allemand, qui avaient, jusque-là, entravé notre action dans le règlement des questions commerciales. Elle fut utile à la Grande-Bretagne en élargissant les débouchés de ses marchands et en éveillant dans l'esprit

du peuple de la Grande-Bretagne, une meilleure appréciation de la situation du Canada et de son dévouement à la mère-patrie.

Si la politique conservatrice avait été suivie, il est tout probable que les traités belge et allemand seraient encore en vigueur aujourd'hui, et il n'y aurait pas eu de préférence britannique pas plus en Australie qu'en Nouvelle-Zélande ou en Afrique du Sud.

La Commission Impériale du Commerce.

A la Conférence impériale de 1911, Sir Wilfrid Laurier présenta une résolution à l'effet de nommer une commission impériale du commerce qui devait se composer de représentants de la mère-patrie et des Dominions autonomes. La Commission devait être chargée: (1^o) d'enquêter sur les ressources naturelles des différentes parties de l'Empire et sur les avantages qu'elles offraient au point de vue commercial; (2^o) de considérer les bases sur lesquelles on pourrait, de la façon la plus avantageuse, encourager et développer le commerce entre les différentes parties de l'Empire.

Parlant à la clôture de la Conférence impériale, Sir Joseph Ward, premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, déclara que quand bien même les représentants des Dominions, qui s'étaient réunis de toutes les parties de l'Empire, n'auraient rien fait d'autre que de passer cette résolution et de pourvoir à la création de cette Commission, la Conférence impériale aurait eu sa raison d'être. La Commission impériale a trouvé un moyen sage, sûr et pratique de développer le commerce entre les différentes parties de l'Empire. Si notre ami, l'Honorable George E. Foster occupe actuellement un poste dans cette Commission impériale du Commerce, il le doit à l'initiative de Sir Wilfrid Laurier qui a présenté cette résolution à la Conférence impériale.

Ici encore, tandis que nos adversaires parlaient loyalement, les leaders libéraux, par des mesures pratiques, cimentaient les liens commerciaux qui aident à maintenir ensemble les différentes parties de l'Empire.

Défense Impériale.

Il y a dans le développement de la défense nationale du Canada quatre faits principaux: Premièrement, le Canada s'est chargé de sa défense territoriale. Deuxièmement, il a assumé la responsabilité de sa défense navale. Troisièmement, il a convenu de faire collaborer ses forces avec celles de la mère-patrie, aussi bien sur terre que sur mer. Quatrièmement, il a participé aux guerres de l'Empire.

Laissez-moi prendre ces faits par ordre en traitant d'abord de notre défense territoriale dont nous nous sommes chargés. Nous avons pris cette charge au moment de l'établissement de la Confédération. C'était une des stipulations du contrat sous lequel la Confédération fut établie, un contrat auquel acquiesça le gouvernement de coalition formé pour établir la Confédération et qui fut donc institué avec le consentement des deux partis politiques. Il n'y a donc pas à douter que les leaders du parti conservateur aient pris une part active dans l'établissement des dispositions nécessaires pour la défense territoriale du Canada.

Défense Navale.

En 1887, à la Conférence coloniale, les représentants de la mère-patrie firent un appel aux représentants des colonies, les priant de contribuer à la défense navale de l'Empire. On ne leur demandait pas d'aider à maintenir la flotte impériale, ni de maintenir, de façon générale, les stations de ravitaillement de charbon ou bases navales, on voulait qu'ils fissent ce que faisaient les colonies de la couronne, c'est-à-dire qu'ils contribuassent au maintien de ces bases navales—assurance réelle sur la propriété coloniale. L'Australie répondit à cet appel et dit qu'elle apporterait sa contribution à la marine si la Grande-Bretagne maintenait une escadre auxiliaire dans les eaux australiennes. Ceci fut plus tard l'objet d'un accord qui resta en vigueur, avec certaines modifications, jusqu'à ce que l'Australie eût entrepris de développer elle-même ses propres forces navales.

Quelle fut la réponse du Canada? du Canada, qui n'était pas alors représenté par Sir Wilfrid Laurier, mais par Sir John MacDonald? Quelle fut la réponse du Canada à cet appel à l'aide de la mère-patrie dans la défense navale? Comme le disait dernièrement un écrivain: "Le Canada était incapable d'apporter une contribution, il cita la promesse, qu'avait faite le gouvernement britannique pendant les négociations qui précédèrent l'établissement de la confédération en 1867, d'entreprendre la défense navale du Dominion que l'on se proposait d'établir pourvu que le Canada ne dépensât pas moins de 200 milles livres par an sur ses propres défenses territoriales et il ajouta qu'il considérait ses obligations envers l'Empire acquittées par l'apport de cette somme."

Q'auraient dit certains de nos amis ultra-tories si cette réponse avait été faite par Sir Wilfrid Laurier?

A partir de 1887 jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement britannique a insisté sur l'urgence et l'importance de notre participation à la défense navale. En 1896 le gouvernement conservateur tomba, et le parti libéral, qui n'avait pas toujours mis en avant sa loyauté mais qui l'avait exprimée par des actes, vint au pouvoir. A la conférence impériale de 1902 les

représentants du Canada déclarèrent que le Canada se proposait de créer son propre service naval et offrirent de se charger des bases navales d'Halifax et d'Esquimault. Cette offre fut acceptée en 1905 et dans la suite ces bases navales passèrent à la charge du Canada.

A la conférence coloniale de 1907 le Canada déclara qu'il avait l'intention de faire de nouveaux développements dans ses propres forces navales et le programme fut élaboré à la Conférence subsidiaire de 1909.

En l'année 1909 la Chambre des Communes canadienne passa unanimement une résolution déclarant que le Canada était prêt à se charger de la part qui lui incombait dans la défense navale. Quand il ne s'agit que d'exprimer une profession de foi, nos adversaires sont avec nous, mais quand il faut agir, on ne les trouve plus nulle part. Ils approuvèrent cette résolution, mais lorsque le gouvernement voulut la mettre en vigueur il constata que nos amis conservateurs avaient changé d'avis. Les uns prétendaient que le gouvernement allait trop loin, les autres qu'il n'allait pas assez loin, et ils votèrent contre sa proposition d'établissement d'un service naval canadien.

A la Conférence coloniale de 1907, l'Australie adopta un programme très caractéristique. Ses représentants dirent aux représentants de la mère-patrie: "Pendant des années nous avons fourni une contribution en argent à la défense navale de l'Empire, à condition que vous mainteniez une escadre auxiliaire dans nos eaux. Cet arrangement n'est pas satisfaisant pour nous et il ne vous satisfait pas non plus." Quoique le contrat ne dût pas expirer avant un certain nombre d'années, ils demandèrent à la mère-patrie d'y mettre fin, d'un commun accord, afin de pouvoir développer leurs propres forces navales et de faire la police des eaux australiennes avec leurs propres navires. La mère-patrie consentit et accepta l'offre de l'Australie. A la Conférence navale subsidiaire tenue en 1909, entre la Grande-Bretagne, le Canada et l'Australie on détermina les bases sur lesquelles le Canada et l'Australie devaient développer leur propre défense navale. En 1910, notre Parlement passa la loi du Service naval qui contient toutes les dispositions nécessaires pour établir un service naval aussi considérable que le Canada peut désirer fournir. En fait, si le gouvernement actuel désire agir, tout ce qu'il a à faire est de demander à la Chambre des Communes de voter les crédits nécessaires; la loi du Service naval de 1910 contient toutes les dispositions nécessaires au développement de la marine canadienne. On peut différer d'opinions sur le nombre et le caractère des navires dont notre flotte doit se composer. C'est là matière de détail, mais le temps justifiera l'œuvre de Sir Wilfrid Laurier. Nous verrons que sa politique d'une marine canadienne est une politique sage et digne d'un homme d'Etat, aussi utile au Canada qu'à l'Empire.

Coopération dans les Défenses de Terre et de Mer.

En 1911, les représentants du Canada rencontrèrent les représentants de la Grande-Bretagne et de l'Australie et élaborèrent ensemble un plan pour la collaboration des flottes de l'Empire en temps de paix et en temps de guerre. En premier lieu, on reconnut l'autonomie des Dominions et leur droit de contrôler leurs propres flottes. En deuxième lieu, on délimita les superficies dans lesquelles l'Australie et le Canada devaient porter l'étendard, protéger le commerce et maintenir l'honneur de l'Empire. On donna à l'Australie une partie du Pacifique Sud adjacent à la fédération australienne, on donna au Canada la moitié Ouest du Nord de l'Atlantique et la moitié Est du Nord du Pacifique. L'Australie construit actuellement les navires qui doivent faire flotter l'étendard et protéger le commerce dans sa partie des hautes mers, et si le parti libéral, qui exprime sa loyauté par des actes, avait été maintenu au pouvoir, le Canada construirait également ses navires à l'heure actuelle.

L'arrangement stipule également ~~en~~ temps de guerre, dès que les Dominions mettront leurs flottes à la disposition de l'Amirauté, ces flottes resteront à la disposition de l'Amirauté jusqu'à ce que la guerre soit terminée, de manière à assurer l'unité de commandement et de contrôle.

Je suis sûr que vous serez heureux de connaître l'opinion du *Times* de Londres, le grand organe du parti unioniste de Grande-Bretagne, sur ce contrat qui a été si rudement critiqué par le parti conservateur. "Grâce au bon vouloir des deux côtés, à l'indulgence et aux concessions mutuelles, vient d'être réglé, et, d'après nous, bien et sagement réglé, le problème très grave et extrêmement compliqué qui consiste à combiner l'autonomie locale complète en temps de paix avec la solidarité organique de tradition, d'esprit, d'entraînement et de discipline en tous temps, et avec l'unité absolue de direction et de contrôle stratégique en temps de guerre, pour les Dominions qui, dans une guerre future, seront prêts à mettre leurs forces navales à la disposition du gouvernement impérial. D'aucuns prétendent peut-être que la limitation que nous venons d'indiquer vicie le contrat et l'affaiblit beaucoup, mais nous répudions entièrement ce point de vue. Nous avons pleine et entière confiance dans le patriotisme des Dominions, et la condition stipulée dans le mémoire n'est que l'expression de la doctrine reconnue, que la part, petite ou grande, que doit prendre un Dominion dans une guerre où l'Empire est engagé doit, tant qu'elle n'est pas déterminée par les actions de l'ennemi, être déterminée exclusivement par le Dominion lui-même, et non pas, à un degré quelconque, par le gouvernement impérial. Sous les dispositions du Mémoire les marines des Dominions, quoique indigènes et autonomes, sont des rejetons organiques de la marine mère du Royaume-Uni. Elles porteront l'étendard commun de la marine royale. Elles seront régies par

les règlements du Roi, les instructions de l'Amirauté et la loi de la discipline navale. . . . Pris dans son ensemble, le mémoire constitue une solution éminemment pratique et bien conçue du problème extrêmement difficile d'amener trois forces navales—et peut-être plus dans la suite—qui doivent être sous des administrations séparées,—en des rapports si étroits, que même en temps de paix on aura, dans une large mesure, les avantages d'une seule flotte impériale; tandis qu'en temps de guerre, une flotte impériale simple et indivisible de direction, de contrôle et d'instinct, sous une inspiration et une discipline communes, viendra automatiquement en existence, sujette seulement à l'autonomie reconnue et à la discrétion des divers Dominions intéressés".

Aujourd'hui nous ne sommes pas prêts à prendre notre part dans la défense impériale. Nous ne sommes pas prêts à nous tenir aux côtés de l'Australie, nous ne nous préparons pas à aider la mère-patrie à porter le fardeau de la défense de l'Empire parce que le gouvernement libéral qui croyait en l'action est descendu du pouvoir et a été remplacé par un gouvernement qui est incapable de prendre une décision.

Mais comment ce gouvernement pourrait-il réconcilier les éléments irréconciliables qu'il porte dans son sein? Comment pourrait-il faire accorder un acte quelconque avec les serments qu'il a faits pour s'assurer l'appui des Nationalistes dans Québec contre le gouvernement libéral, parce que ce gouvernement entreprenait de faire participer le Canada à la défense de l'Empire, et avec les attaques qu'il a faites contre le parti libéral dans Ontario et les autres parties du Canada, parce que, disait-il, le gouvernement libéral n'en fait pas assez pour la défense de l'Empire? Mais le Parlement doit bientôt se réunir et M. Borden et ses collègues nous ont promis qu'ils prendraient une décision et qu'ils nous diraient ce qu'ils vont faire. Nous entendrons tous avec intérêt une déclaration sur ce que doit être la politique navale permanente du Canada. Différer plus longtemps cette déclaration serait négliger une grande responsabilité nationale et impériale. Négliger cette responsabilité pourrait créer une réelle urgence nationale.

C'est à la Conférence impériale de 1907 que fut passée la résolution pourvoyant au développement d'un état-major impérial, afin d'harmoniser l'entraînement, la discipline et l'organisation des forces de l'Empire entier.

En l'année 1909, l'état-major impérial fut créé. En 1911, l'état-major impérial fit rapport des progrès accomplis jusque-là à la conférence coloniale.

Sous l'administration libérale, tout en maintenant l'autonomie complète et les droits nationaux du Canada, des plans ont été constamment élaborés pour la défense de l'Empire et la collaboration de toutes les forces de l'Empire dans toutes les urgences nationales.

La Participation du Canada aux Guerres de l'Empire.

En dernier lieu, nous avons la question de la participation du Canada aux guerres de l'Empire. Dans sa "Vie de Sir Wilfrid Laurier," M. Willison rappelle qu'à l'occasion de la guerre du Soudan en 1885, la Nouvelle Galles du Sud offrit des troupes au Gouvernement impérial. Encouragé par cette offre, Lord Hartington, le Secrétaire de la Guerre, se mit en communication avec les autres colonies et leur laissa entendre que la Grande-Bretagne accepterait l'aide qu'elles pourraient apporter. Mais tout ce que le Gouvernement canadien offrit fut d'autoriser le recrutement d'hommes au Canada pour servir en Égypte ou sur d'autres points, à la condition expresse que tous les frais de ce recrutement seraient à la charge du Trésor impérial. Le Ministère de la Guerre répondit au Canada: "Le Gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud, dont l'offre a été agréée par le Gouvernement de Sa Majesté, proposait de fournir une troupe organisée, parfaitement équipée, et prête pour service immédiat; le Gouvernement du Dominion appréciera sans aucun doute toute la différence qui existe entre les deux offres au point de vue de l'utilisation que le Gouvernement de Sa Majesté pourrait en faire, et ne croira pas, Lord Hartington en a l'assurance, qu'en déclinant pour le moment sa proposition patriotique, nous ayons montré une préférence indue pour la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud."

Tel était le Canada, non pas sous Sir Wilfrid Laurier, mais sous Sir John MacDonald. Je ne critique pas la façon d'agir de Sir John MacDonald et de ses collègues en cette circonstance, mais j'aimerais à demander: Qu'auraient dit nos amis conservateurs ultra-loyalistes, si Sir Wilfrid Laurier eût été à la tête du Gouvernement en 1885, et si cette réponse eût été faite par lui? Ce qu'ils auraient dit, aucun d'entre vous ne l'ignore.

Mais le Canada devait agir différemment sous l'administration libérale conduite par Sir Wilfrid Laurier. À titre de nation de l'Empire, il prit sa part de la défense militaire de l'Empire au cours du conflit Sud-Africain en 1896. Cette participation du Canada et des autres Dominions autonomes avec la Grande-Bretagne dans la guerre du Sud-Afrique fut une superbe démonstration de l'unité essentielle de l'Empire; elle prouva également la possibilité d'une collaboration efficace aux heures de crise nationale.

Devant les discussions qui ont eu lieu récemment dans la Presse britannique et dans la Presse canadienne au sujet de la neutralité coloniale, il n'est que juste de faire remarquer, quand on cherche à s'expliquer l'attitude du Gouvernement de Sir John MacDonald, qu'en refusant de participer à la guerre d'Égypte, Sir John et ses collègues n'entendaient nullement faire une déclaration de neutralité coloniale. Il est bon que

nous établissions clairement dans notre esprit la distinction qui existe entre la neutralité et la non-participation. Comme Sir John MacDonald l'aurait dit sans aucun doute et comme Sir Wilfrid Laurier l'a maintes fois répété, chaque fois que l'Empire est en guerre le Canada, étant partie de l'Empire, est en guerre également. Au cours des derniers cent ans la Grande-Bretagne a été engagée, je crois, dans plus d'une vingtaine de guerres, et les troupes canadiennes n'ont pris part à aucune de celles qui ont été livrées en dehors de ce Continent, à l'exception du conflit Sud-Africain. Nul homme d'Etat canadien n'a jamais proclamé la doctrine de la neutralité coloniale, mais les hommes d'Etat canadiens ont dit et sagement dit que la question de savoir quelle forme prendrait la participation du Canada et jusqu'à quel point elle irait, serait réglée par le Gouvernement canadien. C'est le Parlement qui doit voter ces crédits. Si j'ai bien lu l'histoire, Sir Wilfrid Laurier et Sir John MacDonald ont pris exactement la même attitude sur cette importante question, mais le gouvernement de Sir John a exercé son droit de décision en refusant de participer, tandis que le Gouvernement de Sir Wilfrid a participé.

Je regrette que le temps ne me permette pas de vous signaler d'autres grands actes de collaboration, d'importance nationale et impériale, élaborés par le parti libéral de ce pays, car il resterait encore beaucoup à dire, mais il faut que je termine.

Si j'ai insisté sur les services que le parti libéral a rendus à l'Empire, c'est parce que nos adversaires conservateurs se posent sans cesse et en tous lieux comme les gardiens et les démonstrateurs de l'idéal de loyauté et de patriotisme du peuple canadien. Sûrement, à l'heure actuelle, nous devrions avoir l'esprit assez large et le sens patriotique assez développé pour reconnaître mutuellement que nous avons fait preuve d'un même zèle envers les meilleurs intérêts du Canada et de l'Empire, quoique nous puissions différer d'opinion, et même différer grandement, sur les meilleurs moyens à prendre pour promouvoir ces intérêts.

Loin de moi l'idée que le parti conservateur n'est pas tout aussi loyal que le parti libéral; loin de moi l'idée de prétendre qu'il existe une différence sensible dans l'affection et le dévouement que les deux partis portent à la Couronne et à l'Empire, et cependant il est certaines conclusions qu'à titre de citoyens canadiens et de libéraux, nous devons, je erois, tirer de cette brève revue de notre histoire. Voici la première de ces conclusions: Dans l'évolution de nos relations politiques, dans le développement de notre commerce au sein de l'Empire, et dans l'établissement d'un plan pratique de collaboration pour la défense de l'Empire, l'historien impartial doit admettre que les principes, la politique et les efforts du parti libéral ont, d'une part, agrandi les libertés, augmenté la puissance et élevé le statut du Dominion, et, de l'autre, raffermi les liens qui rattachent le

Dominion à la mère-patrie, tout en aidant à asseoir, sur des fondations larges et stables, les destinées futures de l'Empire.

Nous reconnaissons tous aujourd'hui que le lien réel qui rattache ensemble toutes les parties de l'Empire, est la Couronne et non pas le Parlement de la Grande-Bretagne, que la loyauté et l'affection envers la Couronne et la personne de notre Souverain, dans les parties lointaines de l'Empire, ont augmenté en proportion du degré de liberté accordé à ces parties. Nous reconnaissons tous aujourd'hui le grand honneur que signifie pour le Canada le choix du frère de notre feu Roi comme Gouverneur général, et les Canadiens, justement à cause de l'affection qu'ils portent à la Couronne et à la personne de Notre Gracieux Souverain, ont accueilli avec la plus vive allégresse et le plus grand enthousiasme ce Gouverneur général, l'oncle illustre de notre Souverain régnant. Sa présence parmi nous ne peut qu'affermir encore l'attachement de tous les Canadiens au Trône qu'il représente si dignement.

Nous reconnaissons en outre que les attributions plus larges du gouvernement autonome ont contribué à promouvoir la paix, à stimuler le progrès et la prospérité de notre pays, et que l'exercice de ces attributions, loin d'être incompatible avec le maintien du lien impérial, lui est au contraire essentiel.

Que la collaboration entre les nations autonomes de l'Empire, et non la centralisation du pouvoir dans les mains d'une seule, est l'unique base stable sur laquelle puissent reposer l'unité, la force et la sécurité futures de l'Empire.

Que c'est le triomphe des principes libéraux et de la politique libérale dans le développement de nos relations impériales qui rend aujourd'hui l'Empire possible, et que notre adhésion à ces principes assurera la force et la stabilité de l'Empire.

Que par la consultation et la collaboration dans les travaux que nous devons faire ensemble, nous formons graduellement et sûrement une organisation réellement impériale qui, avec la Couronne, sera le lien visible d'union entre toutes les nations libres de l'Empire.

Que dans toutes les grandes crises nationales par lesquelles notre Dominion a passé, si nous sommes sortis victorieux, c'est grâce à la chaleureuse collaboration et à la brillante administration de quelques-uns des plus nobles fils de la Province de Québec. Et nous ne devons pas oublier, ceux d'entre nous qui parlent une autre langue, que dans ces grands jours et dans ces grandes luttes dont j'ai parlé, pour chaque chef libéral dans le Haut Canada il y avait un chef libéral dans la Province de Québec qui maintenait les principes libéraux et qui aidait à assurer le triomphe de son parti.

Que, ayant demandé à être reconnus comme une nation, et ayant obtenu ce droit, nous devons être prêts à accepter les responsabilités d'une nation. Le respect que nous nous devons nous interdit de prétendre au rang de nation si nous refusons de nous charger des responsabilités qui en découlent. Avec l'augmentation de richesse qui résulte du développement de nos ressources, avec l'augmentation de force qui résulte d'une population toujours croissante et le développement que l'avenir nous réserve, le Canada prendra toujours une part de plus en plus grande aux affaires de l'Empire, cherchant, de concert avec les autres nations de l'Empire, à maintenir les traditions les meilleures et les plus élevées de la race.

Dans la question de la défense navale, l'heure n'est plus à la parole mais à l'action. Nous devrions avoir honte de laisser le peuple de la Grande-Bretagne,—déjà grevé par les grandes réformes sociales qu'il a entreprises pour le soulagement des masses — porter non seulement son propre fardeau de la défense navale mais le nôtre aussi bien. Notre action doit être prompte, non pas qu'il y ait urgence, mais il y a retard et le respect de nous-mêmes ne nous permettra pas plus longtemps de laisser la mère-patrie assumer nos responsabilités. Il nous faut prendre une mesure proportionnelle à nos moyens et à la part qui nous revient du fardeau commun. Notre politique ne doit pas naître d'un enthousiasme momentané ou d'une crainte pusillanime, elle doit faire partie d'un plan permanent et bien arrêté par lequel le Canada entreprendra sa part dans la défense de l'Empire. Il ne faut pas qu'elle soit dominée sous l'influence de l'esprit de militarisme. Notre marine ne doit pas être agressive, elle doit servir à la défense de nos côtes, à la protection de nos routes commerciales, et au maintien des traditions et des idéals que représentent notre étendard et notre système britannique de gouvernement.

Et ce que nous possédons vaut la peine d'être gardé. C'est un grand héritage que celui qui nous a été légué. Jamais, sous aucun autre système de gouvernement, la liberté individuelle n'a été si grande, l'État si puissant ni si stable. Sir Wilfrid Laurier représentant le Canada, le Général Botha, représentant le Sud-Afrique, se réunissant aux hommes d'État de l'Empire à la Conférence impériale, l'année dernière, et rédigeant des mesures pour le bien de l'Empire en général, voilà un spectacle qui n'a jamais été vu et qui ne pourrait être vu dans aucun autre pays ou sous aucun autre étendard que le nôtre.

Mais lorsque nos pensées remontent au passé et envisagent l'avenir, n'oublions jamais que dans les quinze dernières années—lors de la période de construction la plus active dans le développement de nos relations impériales—ce fut un fils illustre de la Province de Québec, notre représentant, qui aida à accomplir ces grandes choses pour le Canada et l'Empire.

ayant
d'une
re au
es qui
oppe-
d'une
as ré-
e aux
s de
es de

arole
de la
v'il a
son
e ac-
rd et
isser
une
t du
asme
plan
dans
l'in-
res-
utes
tent

and
ême
uis-
éral
État
des
n'a
ous

nir,
pé-
ela-
tre
et

